

Commune de Lattes

Délibération : Del2018-0236

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

21 novembre 2018.

OBJET: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DU PORT 2019

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, M. LACOMBE, Mme PACE, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, Mme PRIEU, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

EXCUSES : M. BATTIVELLI, Mme DONADA, M. JOUVE, M. VAILLE, M. BLIN

ABSENTS : Mme BUONO, M. CLAUSIER, M. MERCKLE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- 4) Des informations relatives à la masse salariale, aux effectifs et d'autres données permettant d'éclairer le décideur sur l'évolution du budget.

I) LE BUDGET PRINCIPAL

- I-1) Le Contexte national et le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019

Ayant un déficit public inférieur à 3% du PIB depuis 2017, la France est sortie en juin de la procédure de déficit excessif de la Commission Européenne.

Le PLF 2019 prévoit un déficit, pour la 3^{ème} année consécutive, inférieur à 3% du PIB. Pour 2019, le déficit public s'établirait à 1,9% du PIB, hors mesures exceptionnelles. La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7%.

Commune de Lattes

Le PLF précise par ailleurs que l'endettement public se stabilisera en 2019 par rapport à 2018. L'endettement public sera stabilisé en 2018 à hauteur de 98,7% du PIB, et à 98,6% du PIB en 2019. La dette devrait selon les prévisions énoncées, décroître par la suite pour atteindre 92,7% à horizon 2022.

Les principales dispositions du PLF 2019 intéressant les collectivités locales :

- L'aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en favorisant l'institution de la part incitative. Il est prévu d'inclure dans le champ de la TEOM les dépenses liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.
- De nouvelles modalités de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les Départements et les EPCI.
- Le décalage de l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA après le 1^{er} janvier 2019. Il est prévu d'automatiser la gestion du FCVTA par le biais du recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement, ce qui doit permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement de la dotation.

D'une manière générale, les ménages devraient bénéficier de 6 milliards de baisse d'impôts en 2019, du fait principalement de la réduction de la taxe d'habitation et du basculement des cotisations salariales (à l'assurance chômage et à l'assurance maladie) sur la CSG.

Par ailleurs, en 2019 un dispositif d'exonération sociale sur les heures supplémentaires doit être mis en place.

Les entreprises vont profiter quant à elles de 18,8 milliards d'euros de baisses d'impôts en 2019, principalement liées au basculement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi en baisse de charges.

• I-2) Les orientations budgétaires 2019

Soucieuse de maîtriser l'évolution de ces dépenses malgré un contexte budgétaire très contraint, la Commune veille à s'inscrire dans le cadre financier de la loi de finances 2018 qui impose aux 322 collectivités (dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros par an) ayant contractualisé avec l'Etat de respecter un taux d'augmentation maximum de 1,2% des dépenses de fonctionnement. Cette augmentation concerne les réalisations et non les prévisions sur la base de l'année de référence 2017.

Aussi, la Commune s'est attachée à vérifier que l'évolution des dépenses réalisées en 2018 ne dépasse pas les réalisations de 2017 de plus de 1,2% et continuera à faire de même en 2019.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires des budgets primitifs, les collectivités sont souveraines en la matière. Les prévisions des dépenses et des recettes de chaque section, sont estimées en fonction des obligations et contraintes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Aussi, les propositions du budget 2019 ont été bâties sur la base du budget primitif 2018 ajusté des montants des décisions modificatives et du budget supplémentaire afin d'être au plus près du budget 2018 réalisé.

Les dépenses prévisionnelles réelles totales de fonctionnement pour 2019 sont en augmentation d'environ 2,5% par rapport au Budget Primitif 2018 au regard notamment de l'évolution des prix des fluides (électricité et carburant) et de l'évolution des dépenses de cantine.

I-2-1) L'Investissement

Le projet du budget 2019 est en augmentation par rapport à celui de 2018 (+14%). Il intègre à la fois certaines opérations de 2018 qui ont pris du retard dans leur réalisation, et des opérations nouvelles.

Les principaux projets d'investissement de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Agrandissement et modernisation du Palais des Sports,
- Réalisation d'un skate parc à Bonneterre,
- Aménagement d'un camp extérieur pour le CLSH à St Sauveur,
- Aménagement des Arènes (gradins, sanitaires, infirmerie),
- Travaux du Club House du tennis de Fangouse,

Commune de Lattes

- Nouvelle tranche d'installation de cameras de vidéosurveillance
- Installation de Pumptracks à Maurin et à Boirargues
- Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours,
- Réfection de la Maison de la Nature,
- Travaux obligatoires sur le Canaletto,
- Création de jardins partagés à Maurin,
- Réfection de la toiture de l'école « La Cougourlude »,
- Programme de rénovation informatique dans les écoles,
- Nouvelle tranche des travaux dans le cimetière,
- Acquisition de matériels et équipements pour les services techniques et les écoles,
- Fonds de concours pour la voirie.

I-2-2) Le Fonctionnement

➤ Evolution de la fiscalité

Le projet du budget 2019 est bâti sur une évolution des bases fiscales de 1% et un maintien à l'identique des taux d'imposition.

Au regard de l'attractivité du territoire lattois, les produits des droits de mutation devraient également progresser.

➤ Evolution de la tarification

Les tarifs des services et prestations communales sont maintenus à leur niveau de 2018.

➤ Evolution des subventions

La Commune maintiendra son soutien au tissu associatif qui participe au dynamisme de la vie locale.

Au regard de l'ouverture de la nouvelle crèche « les libellules » à Boirargues au dernier semestre 2019, la Commune va augmenter sa subvention au CCAS de 175 000 € (1,725 M€ en 2019 contre 1,550 M€ en 2018). Cette augmentation va permettre au CCAS d'absorber le financement en décalé des nouvelles places de crèches à travers le Contrat Enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique.

➤ Evolution des concours financiers

La Dotation Globale de Fonctionnement ne devrait pas évoluer en 2019 à moins que, comme en 2018, la Commune soit impactée par le système de péréquation décidé par l'Etat.

➤ Relations financières avec Montpellier Méditerranée Métropole

La Métropole est en cours de réflexion concernant la possibilité de basculer en Attribution de Compensation Investissement le montant arrêté en 2015 pour l'investissement voirie actuellement payé en fonctionnement avec une décote de 30 %.

➤ Autofinancement

Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses et à une recherche continue de subventions, la capacité d'autofinancement brute est en nette progression.

L'autofinancement brut, composé du virement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements est en progression de 17% par rapport au BP 2018.

I-2-3) La dette

La Commune enregistre un faible taux d'endettement, malgré le recours à un emprunt en fin d'année 2018 pour le financement de la construction de la crèche « les libellules ».

La totalité de l'encours est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte Gissler.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 7,121 M€.

A partir des données du projet de budget primitif 2019, la capacité de désendettement est de 2,5 années ce qui confirme la bonne santé financière de la Commune. Pour mémoire, le seuil d'alerte est de 10 ans et au-delà.

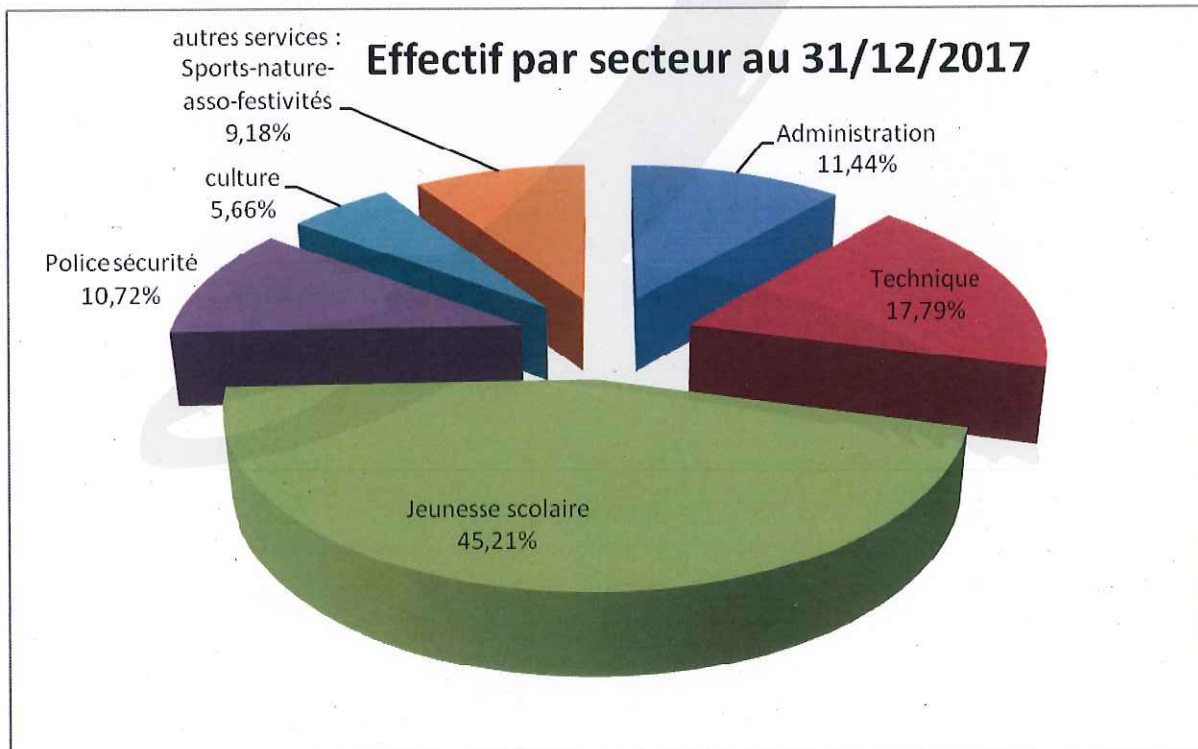
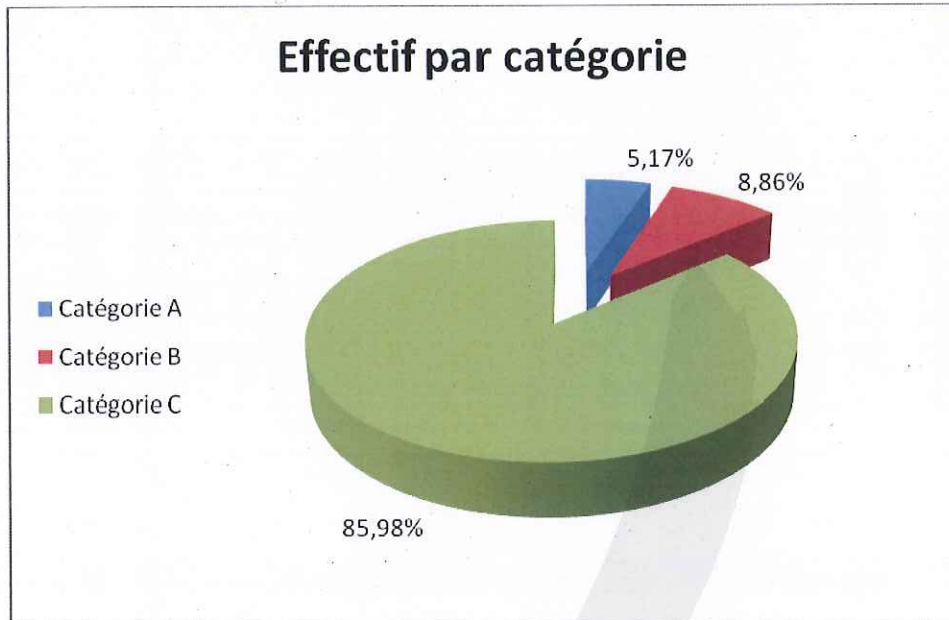
Commune de Lattes

I-2-4) Les ressources humaines

a. Structures des effectifs (source compte administratif 2017) emplois pourvus

Catégories	A	B	C	Total	Equivalent ETP	Emplois aidés	Equivalent ETP
Nombre	14*	24	233	271*	209,28	7	216,28

*dont 3 emplois fonctionnels



Commune de Lattes

b. Dépenses de personnel (source Compte administratif 2017)

Rémunération	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Heures supplémentaires	NBI
Total 2017	5 304 776 €	883 575 €	136 097 €	64 931 €

Avantages sociaux	Chèques déjeuner	Mutuelle santé	Mutuelle Prévoyance
	239 agents	111 agents	107 agents
Total 2017	107 004 €	24 652 €	3 852,00 €

Avantages en nature : logements :

- Gardiennage complexe sportif de Fangouse
- Gardiennage Maison de la Nature

c. Durée effective du travail

	Base légale	2017	2018	2019
Nombre jour/an	365 jours	365 jours	365 jours	365 jours
Durée légale du travail	7h/jour	7h/jour	7h/jour	7h/jour
Nombre jours non travaillés	137 jours =	139 jours =	138 jours =	139 jours =
Repos hebdomadaires	104 jours (52x2)	105 jours (52x2) + 1	104 jours (52x2)	104 jours (52x2)
Congés annuels	25 jours (5x5)	25 jours	25 jours	25 jours
Jours fériés en semaine	8 jours	9 jours	9 jours	10 jours
Nombre jours travaillés	228 jours (365-137)	226 jours	227 jours	226 jours
Journée solidarité	7 heures	7 heures	7 heures	7 heures
Total	1603 heures arrondies à 1607 heures	1589 heures	1596 heures	1589 heures

d. Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Il est prévu une augmentation contenue des dépenses de personnel au budget primitif 2019 par rapport au budget primitif 2018 grâce notamment :

- à la poursuite de la normalisation des heures supplémentaires,
- au non remplacement des départs à la retraite dans la mesure des possibilités de restructuration des services,
- à la création de postes à temps non complet pour le remplacement des personnels des écoles,
- au non remplacement de la plupart des arrêts maladies courts (hors écoles et jeunesse),
- à la limitation du recours aux saisonniers,
- à la non compensation des temps partiels (hors écoles).

Commune de Lattes

La Commune de Lattes devra, en 2019, assurer outre le GVT, la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels des carrières et rémunérations), la création de deux postes d'ATSEM suite à l'ouverture de deux classes maternelles et celle d'un poste d'agent de Police Municipale pour renforcer les équipes en place.

La Commune continuera sa politique d'aide à la réalisation des devoirs en maintenant le quota d'un adulte pour 15 enfants pour les études surveillées.

II) Le Budget annexe du Théâtre

Le projet du budget 2019 du Théâtre est en augmentation par rapport à 2018, sous l'effet cumulé de deux nouvelles actions :

- Des cours de théâtre (par Daniel Mesguich) seront dispensés au courant de l'année,
- Une programmation d'un festival de l'humour, dénommé les « Rigolattes ».

Cette augmentation sera supportée par la subvention municipale, par le produit des activités réalisées et par une recherche d'optimisation des modes de financements.

III) Le Budget annexe du Port Fluvial

Aucune évolution majeure n'est prévue pour ce budget.

La stabilité des tarifs des amodiations devrait générer un niveau de recettes équivalent à celui de 2018. Les travaux de réfection sur les pontons, engagés à la fin de l'année 2018, seront réalisés en 2019.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire:

- Prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019 du budget communal, du budget annexe du Théâtre Jacques Cœur et du budget annexe du Port.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

